



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2022

Sobriété énergétique ? Encore un plan gouvernemental insuffisant et injuste !

Le gouvernement a présenté le jeudi 4 octobre son plan de sobriété énergétique qui a pour objectif de réduire la consommation énergétique du pays de 10% d'ici 2024 dans un contexte d'inflation des prix de l'électricité et de risque de pénurie cet hiver.

Le gouvernement se refuse à toute mesure contraignante pour les entreprises et entend ne surtout pas faire baisser la production.

Il préconise de ne pas dépasser les 19°C de chauffage dans les bureaux, les logements ou encore dans les écoles et établissements scolaires ou universitaires le jour, 16°C la nuit, et de limiter la climatisation à 26°C. De même, il appelle à modérer la consommation d'eau chaude sanitaire.

Par ailleurs, le gouvernement entend promouvoir les déplacements en vélo, en covoiturage.

À ces incitations s'ajoutent des mesures à destination des administrations et des collectivités qui devront réduire la température, l'éclairage des musées et établissements culturels et encourager le télétravail.

Les entreprises sont incitées à faire des audits énergétiques et les commerces à réduire l'éclairage et à éteindre les lumières pendant la nuit.

Ce plan n'en est donc pas un : il s'agit uniquement de faire porter la responsabilité de la réduction de la consommation d'énergie sur la population et sur les services publics, quand les entreprises et les grandes fortunes qui sont pourtant les plus grands pollueurs pourront continuer à gaspiller. Le gouvernement tente de verdir sa politique au service des plus riches et des plus gros pollueurs.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



La promotion du télétravail ou du travail à distance revient à faire payer le coût de l'énergie aux salarié-es eux-mêmes dans le secteur public, puisque la prise en charge de l'énergie est très insuffisamment prise en compte.

Les mesures annoncées ne protégeront ni les populations des territoires les plus pauvres ni toutes celles et ceux dont le logement n'atteint déjà pas les 19°C en hiver. De même, on peut craindre que nombre de collectivités ne parviennent pas à financer la consommation énergétique des écoles et des établissements scolaires et universitaires. Les personnels alertent déjà dans plusieurs académies : il faut un diagnostic et des mesures d'urgence pour le bâti scolaire en prévision des vagues de froid anticipées pour les mois de janvier et février.

SUD éducation revendique au contraire des mesures contraignantes pour les entreprises, et en particulier les entreprises polluantes, mais également des mesures de reconversion sociale et écologique de la société : en commençant par une rénovation massive des bâtiments afin d'en finir avec les passoires thermiques que sont nos écoles et établissements scolaires et universitaires.

SUD éducation revendique des mesures sociales :

- **Des objectifs de réductions des émissions de CO2 réellement contraignants pour l'État et les entreprises ;**
- **Le développement et l'amélioration des services publics à même de répondre aux besoins de la population, en particulier en matière de santé, de transports et d'éducation ;**
- **Un statut protecteur des salarié-es afin de réussir la relocalisation et la transformation de notre économie ;**
- **Un droit à l'alimentation choisie et de qualité pour toutes, s'appuyant sur une agriculture paysanne et des circuits relocalisés ;**
- **Un revenu qui permette au plus grand nombre de vivre dignement en conciliant les enjeux de fin du monde et les contraintes de fin de mois.**

SUD éducation revendique des mesures pour l'école :

- **Dans l'immédiat, un diagnostic et un plan d'urgence pour le bâti scolaire afin de faire face au froid dans le courant de l'hiver ;**
- **Des bâtiments scolaires adaptés : végétalisation des cours de récréation, dépollution des sols, maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, diagnostics énergétiques communiqués au personnel et aux usager-es, production d'énergie renouvelable sur site ;**
- **La gestion et le tri des déchets, en recrutant du personnel en nombre suffisant pour effectuer ce travail supplémentaire : installation de poubelles de tri et de composteurs ;**
- **Un usage raisonné, économe et autonome des outils numériques : sortie du tout numérique, collecte et tri des déchets numériques, recrutement de personnel formé à l'entretien et à la maintenance des outils informatiques, usage de systèmes d'exploitation et de logiciels économes en énergie et à longue durée de vie en favorisant les logiciels libres ;**
- **Dans les cantines : réduction de la consommation de viande et de poisson, formations à la création de menus végétariens pour le personnel, renforcement des filières locales et biologiques sans hausse du prix du repas, fin des cantines centrales et retour à des cantines sur site ;**
- **Des enseignements qui permettent aux élèves de comprendre les mécanismes de la crise environnementale et d'identifier les moyens d'agir dessus.**